

## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2021**

M. le Maire ouvre la séance à 19h05. Sont absents Mme Eloise Vernay, qui a donné procuration à Francesca Donelli, ainsi que M. Michel Peter, ayant donné procuration à Brigitte Fleury.

En préambule aux échanges est présenté aux élus un projet de fresque de façades en trompe l'œil, par M. Tauss-Keita. Ce dernier a présenté un certain nombre de projets de valorisation le patrimoine bâti de la commune, par la réalisation de fresques sur les façades de bâtis particulièrement visibles (la Challaisienne, le mur d'enceinte de l'école.....)

### **Approbation du compte rendu de la séance du 03 mai 2021**

Pas d'observations sur le compte rendu du 3 mai 2021.

M le maire tient à faire un retour sur la séance du 8 mars 2021 au cours de laquelle Mme Brigitte Fleury a évoqué le fonctionnement de l'EHPAD les Cyclamens , et s'excuse de la teneur excessive des propos relayés dans le compte rendu de séance.

### **Délibération n° 23-2021 : désignation d'un représentant de la commune pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du sud gessien**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par convention signée le 22 avril 2021, la commune a adhéré au groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du Sud Gessien.

Ladite convention précise les modalités de composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, et prévoit notamment l'élection d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres de chaque commune concernée par la procédure de consultation.

M. le maire précise que Mme Jocelyne Blazer s'est montrée intéressée pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du sud gessien en qualité de déléguée titulaire, et qu'il se propose lui-même en qualité de suppléant.

Après délibération, le conseil municipal a désigné, à l'unanimité, Mme Jocelyne BLAZER BERTRAN en qualité de déléguée titulaire et M. Claude CHAPPUIS en qualité de délégué suppléant .

### **Délibération n°24-2021 : renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en application des dispositions du code de l'Education (articles D 520-10 et suivants), et du décret n° 2020-632 du 25 mai 2020, le conseil municipal doit réexaminer et renouveler l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2021.

L'organisation du temps scolaire s'effectue par principe sur la base d'une semaine à 4,5 jours, et de façon dérogatoire sur 4 jours/semaine.

La commune de Challex avait adopté, par délibération du 4 décembre 2017, un régime dérogatoire permettant d'organiser la semaine à 4 jours à compter de la rentrée 2018.

Le conseil municipal est appelé, pour la prochaine rentrée, à se déterminer sur le renouvellement de cette organisation du temps scolaire à 4 jours ou 4.5 jours, en lien avec le conseil d'école, afin de transmettre une proposition conjointe à l'Académie de Lyon , précisant les jours et horaires envisagés.

Le conseil d'école a informé le maire de son accord pour le maintien à 4 jours.

Après délibération, le conseil municipal a décidé, à 14 voix « pour » et une abstention , le maintien de l'organisation du temps scolaire à 4 jours

### **Délibération n°25-2021 : approbation des devis relatifs aux travaux du cimetière :**

M. le maire rappelle que le cimetière doit faire l'objet de travaux de réaménagement afin, entre autres, de faciliter l'accès et les manœuvres des véhicules des pompes funèbres, et nécessite une réfection des allées piétonnières.

En effet, les engins rencontrent des difficultés pour manœuvrer et peuvent être amenés à abîmer les poteaux et murs .

Le conseil municipal avait, lors des débats budgétaires, acté le principe de la réalisation de ces travaux durant l'exercice 2021 et validé les crédits alloués.

La commission Voirie a examiné diverses propositions, en tenant compte du respect du patrimoine existant dans le choix des matériaux utilisés (portail en fer forgé, pierres...)

En ce qui concerne les allées et la voie d'accès, l'entreprise pressentie par la commission « Voirie » est la société Eiffage, dont le devis porte un montant de travaux de 27 899.00 € HT, soit 33 478.80 € TTC.

En matière d'aménagement des accès, il est prévu :

- L'ouverture du mur pour la création d'un nouvel accès avec poteaux en pierre : la prestation de l'entreprise Bruno VEROT a été retenue par la commission « Voirie », laquelle propose un devis de 11 257.00 € HT, soit 13 508.40 € TTC
- La réalisation d'un portail pour ce nouvel accès : la commission « Voirie » a retenu la proposition de l'entreprise l'Atelier avec un devis de 4 720.00 € HT, soit 5 664.00 € TTC ;
- la rénovation des portails existants : la même entreprise l'Atelier a été pressentie avec un devis s'élevant à 4 470.00 € HT, soit 5 364.00 € TTC

Le coût total de l'opération s'élève ainsi, sur la base des devis proposés, à 48 346.00 € HT, soit 58 015.20 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la réalisation des travaux du cimetière par les entreprises proposées et selon les devis exposés ci-dessus, et autorisé le maire à signer tout document y afférent

Il est précisé en outre qu'il restera à créer un ossuaire et que, s'agissant des puits perdus des habitations en surplomb, la communauté d'agglomération va procéder à des reconnections de réseaux.

### **Délibération n°26-2021 : transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » aux EPCI**

Monsieur le Maire porte à connaissance de l'assemblée les termes du courrier de la préfète du 2 février 2021, relatif au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme aux EPCI, par lequel il est indiqué que les communes qui souhaitent s'opposer au transfert automatique de la compétence et appliquer la minorité de blocage prévue devront délibérer entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 30 juin 2021.

Pour rappel, la loi dite « ALUR » du 24 mars 2014 prévoyait initialement un transfert automatique de la compétence à toutes les intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si « *au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent* ».

Depuis l'entrée en vigueur de la loi prorogeant l'état d'urgence, cette « minorité de blocage » doit dorénavant être exprimée dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Si la minorité de blocage n'est pas atteinte, le transfert de la compétence aura automatiquement lieu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

M. le maire précise qu'à ce jour, quelques communes continuent d'instruire en interne les autorisations d'urbanisme : Chevry, Ferney-Voltaire, Challex ....

Une estimation a été demandée à la CAPG afin d'évaluer le transfert de la mission : il s'élèverait à 12 300 € . Il s'agit d'une estimation forfaitaire sur la base d'une mise à disposition de moyens bien définis, pouvant donc être majorée hors cadre

Cette prestation ne comprend pas la médiation qui restera compétence de la commune. Par ailleurs elle n'exonère pas la collectivité de tâches administratives à effectuer dans le cadre de la coordination.

Le conseil municipal, après délibération, *par 12 voix « contre », 2 abstentions et 1 voix « pour »*, s'oppose au transfert de la compétence plan local d'urbanisme.

### **Délibération n° 27-2021 : réfection du terrain de foot (terrain d'honneur)**

M. le maire rappelle à l'assemblée que le terrain de football stabilisé doit faire l'objet de travaux pour mise en gazon naturel.

L'entreprise COSEEC a été sollicitée pour la réalisation d'un devis comprenant les opérations de mise en gazon ainsi que la fourniture d'arroseurs automatiques.

Selon les devis transmis par l'entreprise, le montant total de la prestation (terrain + arrosage automatique) s'élève à 110 929.00 € HT, soit 133 114.80 € TTC.

Une discussion vive s'engage autour de ce projet, qui interpelle sur son montant et sa destination.

M. le maire explique que le terrain est reconnu pour sa qualité mais qu'en tout état de cause, de telles installations coûtent toujours cher non seulement lors de leur réalisation mais aussi pour l'entretien récurrent qu'elles demandent. L'entretien courant demande un passage de herse 3 soit par semaine, des réfections de drains régulières... Pour mémoire en 2015, 35 000 € ont été dépensés pour la mise en stabilisé du terrain qui profite à environ 280 adhérents à ce jour.

S'agissant du coût de fonctionnement, Christian Pera fait remarquer que les sommes annoncées sont énormes alors qu'elles ne bénéficient qu'à une seule association. Par ailleurs il a pu constater que les bâtiments (sanitaires, vestiaires) ne sont pas nettoyés et sont particulièrement sales. Il estime anormal qu'un tel investissement ne soit pas respecté. La discussion s'étend aux moyens à disposition de la commune pour imposer le respect des lieux. Stéphane Bruckert propose qu'on étudie la possibilité d'instituer des clauses conventionnelles dans les modalités d'occupation pour l'entretien des locaux.

Après délibérations, le conseil municipal, *par 5 voix « contre », 4 voix « pour » et 6 abstentions*, désapprouve le projet de réfection du terrain de foot ainsi que devis proposé par la société COSEEC pour un montant total de 110 929.00 € HT (133 114.80 € TTC),

### **Rapport des commissions**

Point sur les élections : compte tenu du double scrutin et des risques liés au Covid, la commune a sollicité les habitants pour tenir le rôle d'assesseur, à ce jour aucun volontaire ne s'est manifesté.

### **Commission Voirie :**

- Les chasses de Verboix ont, comme habituellement, provoqué des dégâts importants pour la faune piscicole et pour l'environnement.
- Organisation de la Vogue 2021 : les associations vont être rapidement convoquées pour envisager les modalités d'organisation en septembre de la manifestation.

## **Commission Finances**

Les frais d'électricité de la salle JAL restent toujours très importants : plus de 1 000 € / mois. Cela est dû principalement à des erreurs de manutention (manipulation des ventilations). IL faudrait que le personnel soit sensibilisé à l'utilisation des ventilations.

## **Commission bâtiments :**

- Les travaux du four communal sont terminés, il conviendrait de fixer une date pour l'inauguration.
- Appartements communaux : on reste en attente des devis pour la cuisine.
- Travaux à faire à la Maison des Sociétés (voir devis pour peinture).

## **Commission communale d'action sociale :**

Organisation des 90 ans de M. Armand

## **Commission urbanisme :**

- Poursuite des opérations de numérisation des dossiers .
- La commune de Challex va être prise en compte dans le cadre de la modification du PLUIH pour la définition des zones classées/à classer en AOP (opérations d'aménagement et de planification).

## **Commission vie associative :**

- L'association « Repair Café » va proposer une prestation sur le marché le mardi 22 juin 2021
- Plusieurs assemblées générales d'associations sont prévues ce mois-ci : Assemblée générale du foot , Assemblée générale du District foot Haute-Savoie Pays de Gex, Assemblée générale de l'association Point Virgule (bibliothèque)....
- 

Avec la fin des mesures de confinement, les demandes de réservation de la salle JAL n'ont pu être satisfaites en raison de la tenue des élections, et ont dû être reportées.

Clôture de séance : 21h45